

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 MARS 2020

L'an Deux mil vingt, le dix mars, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEFEBVRE, Maire.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs LEFEBVRE JC, LAGNEAU JJ, VENIAT P, BONNIAUD D, JACQUELIN C, AUDIN C, VALLET D, JACQUELIN A, TABARAN A, DELOST A, VENIAT S, LAGNEAU T

EXCUSE(E)S : Monsieur DODAT A et Madame DESCOINS V

ABSENT(E)S : Mesdames VERNAUDON C

POUVOIR : Madame DESCOINS V à Monsieur LEFEBVRE JC

SECRETAIRE : Monsieur BONNIAUD D

I- PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2020

Monsieur le Maire donne lecture du procès verbal de la dernière réunion du 10 février 2020, qui est adopté à l'unanimité.

II - DELIBERATION POUR LE SIAEP RDA

Suite une loi votée fin décembre 2019, la dissolution du SIAEP RDA est repoussée de 6 à 12 mois. Le conseil municipal est sollicité pour prendre une délibération afin de déposer, auprès de Moulins Communauté, une demande délégalation de compétence de la gestion des eaux potables. La délibération est prise en ce sens à l'unanimité.

III- DELIBERATION POUR LE RUTPTURE CONVENTIONNELLE DE L'AGENT TECHNIQUE

L'agent technique BERNARDIN Florian ayant demandé une rupture conventionnelle de son contrat de travail, a été reçu par monsieur Le Maire et 1^{er} adjoint, monsieur LAGNEAU Jean Jacques à la date du 28 février 2020. Le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité, pour la signature de la convention de rupture conventionnelle. Concernant le versement de son indemnité d'un montant de 2000€, quatre membres votent contre. Néanmoins, la majorité étant d'accord une délibération est prise en ce sens.

IV-DELIBERATION POUR L'AVANTAGE EN NATURE REPAS DES AGENTS

Depuis plusieurs années, le Conseil Municipal avait décidé que les agents municipaux qui le souhaitent, pouvaient déjeuner à la cantine scolaire. Ces repas étaient en avantage en nature, gratuit, et apparaissent sur la feuille de paye. Une délibération est prise à l'unanimité en ce sens.

V- DELIBERATION POUR LA DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE MOULINS COMMUNAUTE

Des travaux d'isolation de la Salle des Fêtes, des travaux de maçonnerie pour l'entretien de bâtiments communaux sont nécessaires et l'achat de matériel indispensable pour le bon fonctionnement du travail.

Afin de pouvoir déposer notre demande pour le fonds de concours, une délibération est adoptée à l'unanimité.

VI- DELIBERATION POUR LA SUBVENTION DES AMENDES POLICE

Suite à la nouvelle numérotation de la campagne, il nous faut compléter la première acquisition de numéros avec des plaques de dénomination des routes. De ce fait, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de déposer une demande de subvention de la répartition des amendes de police.

VII-QUESTIONS DIVERSES

- Un devis de la Société AVIPUR pour un montant de 394.80€TTC est accepté par la Conseil Municipal afin d'effectuer le nettoyage annuel des hottes de la cuisine de la cantine de la Salle des Fêtes.
- Le Conseil Municipal ayant déjà donné son accord pour que le terrain de monsieur DURANTIN sorte par le lotissement. Si l'acheteur veut passer ses conduites d'eau, il peut le faire à la condition, de remettre le chemin en état, à sa charge.
- Le conseil Municipal donne son accord pour continuer les rythmes scolaires sur 4 jours comme voté précédemment.
- Un point est fait sur le bureau de vote et sur les conditions sanitaires à respecter lors du déroulement du scrutin.

Plus aucune question, la séance est levée à 21h00